



CLUB NAUTIQUE DU MARIN

CLUB NAUTIQUE DU MARIN

Cher (e) membre,

Marin, le 9 juillet 2026

Objet : Convocation assemblée Générale

Cher membre,

Je te prie de bien vouloir assister aux travaux de l'assemblée générale qui se tiendra le **vendredi 24 juillet 2026 à 18h** dans les locaux de la maison de la citoyenneté (Ex maison des associations) qui se situent au quartier Mondésir 97290 le Marin (contigüe au supermarché SIMPLY/AUCHAN MARKET face à l'entrée est du port de plaisance).

Le vote par procuration est autorisé dans la limite de deux procurations par membre. Nous te rappelons que, conformément aux statuts, seuls les membres âgés de 16 ans et plus, à jour de leur cotisation au jour de l'assemblée, pourront prendre part aux différents votes.

Nous vous invitons donc à vérifier et à régulariser votre situation le cas échéant auprès du secrétariat. Les documents comptables et le rapport d'activité seront consultables sur le site web du club nautique à partir du 17 juillet 2026 : <http://www.clubnautiquedumarin.com/>

Conformément à nos statuts, nous allons lors de cette assemblée procéder à l'élection du tiers sortant, vous avez la possibilité de faire acte de candidature.

Dans un souci de préservation de l'environnement aucun document papier ne sera remis aux participants le jour de l'assemblée.

L'ordre du jour sera le suivant :

• Rapport moral • Rapport d'activités • Rapport financier • Budget prévisionnel • Election du tiers sortant	• Election des représentants du club aux assemblées de ligue • Section plaisance • Questions diverses
---	---

Cordialement
Le Président
Alain MIRANDE



CLUB NAUTIQUE DU MARIN

CLUB NAUTIQUE DU MARIN

PROCURATION 1

Je soussigné,donne procuration
à, Monsieur, Madame,
pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du Club Nautique du Marin **le vendredi 24 juillet 2026**

A....., le.....

Signature



Conformément aux statuts, chaque membre ne peut détenir plus de deux procurations.

PROCURATION 2

Je soussigné,donne procuration
à, Monsieur, Madame,
pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du Club Nautique du Marin **le vendredi 24 juillet 2026**

A....., le.....

Signature



Conformément aux statuts, chaque membre ne peut détenir plus de deux procurations.